

21.12.2016 – 15:02 Uhr

auto-suisse: Une imposition des entreprises dans l'intérêt de la branche automobile*Berne (ots) -*

auto-suisse soutient la réforme de l'imposition des entreprises III. Le Comité directeur de l'association des importateurs suisses d'automobiles recommande aux citoyennes et aux citoyens de voter oui le 12 février 2017. La réforme permettra à la Suisse de rester attractive du point de vue fiscal et de conserver sa compétitivité économique. Le secteur automobile profitera également de la réforme, vu que des emplois et des recettes fiscales seront sauvegardés.

Jusqu'à présent, il existait en Suisse la possibilité d'imposer les bénéfices d'entreprises réalisés à l'étranger à un taux plus bas que les revenus réalisés Suisse. Cette réglementation n'est cependant plus applicable, vu qu'elle ne correspond plus aux normes financières internationales. La seule suppression du régime actuel engendrerait toutefois la perte de l'attractivité fiscale pour les groupes internationaux. L'exode des entreprises en résultant signifierait à son tour la perte de milliers d'emplois et de places d'apprentissage ainsi que de recettes fiscales élevées. La réforme de l'imposition des entreprises III maintient l'attractivité fiscale de la Suisse tout en préservant le niveau actuel des revenus fiscaux à l'aide d'autres instruments.

«Le secteur automobile avec les importateurs et les agents de marque officiels profite également si les groupes internationaux et dès lors de nombreux emplois demeurent en Suisse», explique le Président d'auto-suisse, François Launaz. «En outre, une demande plus importante de nos produits garantit l'excellente formation que notre branche offre à de nombreux apprentis dans les domaines les plus divers.» Une émigration des groupes internationaux mettrait probablement aussi en danger des emplois dans le secteur automobile suisse, poursuit Launaz. «Le marché automobile connaît une concurrence d'éviction sans pareil. La baisse des chiffres d'affaires conduit immédiatement à une pression sur les coûts, et ce dans le pire des cas au détriment des collaborateurs.» Les importateurs et les agents de marque sont des PME soumises aux règles de marché usuelles, conclut-il.

Les autres projets soumis à votation le 12 février 2017: auto-suisse a déjà annoncé son soutien du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et ne prendra pas position sur la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération.

Contact:

Informations supplémentaires:

François Launaz, Président

T 079 408 72 77

f.launaz@auto-schweiz.ch

Weitere Informationen auf Deutsch:

Andreas Burgener, Direktor

T 079 474 21 04

a.burgener@auto-schweiz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003597/100797301> abgerufen werden.